

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mai 2019

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
35	23	29
Date de convocation		
30/04/2019		
Date d'affichage		
22/07/2019		

L'an 2019, le six mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de TERRANJOU s'est réuni à la salle de la Fuye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre COCHARD, Maire, en session ordinaire.

A été nommé secrétaire : M. Jean-Louis ROULET

Présents :

M. BREMAUD Damien, Mme CHEVALLIER Sylvie, M. COCHARD Jean-Pierre, M. DUVEAU Jean-Noël, Mme GAUFRETEAU Sylvaine, M. GOUBEAULT Jean-Pierre, Mme HORTET Sylvie, Mme JOSELON Ingrid, Mme LEGUY Nadine, M. LEROY Sébastien, Mme MARTIN Christine, Mme MARTIN Maryvonne, M. OGER Dominique, M. OUSACI Alain, Mme RAIMBAULT Patricia, M. REMBAULT Emmanuel, Mme RICHARD Mauricette, M. ROCHAIS Alain, Mme ROCHER Ginette, M. ROUCHER Bertrand, M. ROULET Jean-Louis, M. SUIRE Alain, M. THOMAS Jean-Joël.

Absents excusés :

M. BIGOT Gilles a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GOUBEAULT
 M. BRUAND Michel a donné pouvoir à M. COCHARD Jean-Pierre
 M. EMERIAU Jacques a donné pouvoir à Mme Maryvonne MARTIN
 Mme LEDUC Nathalie adonné pouvoir à Mme Christine MARTIN
 Mme MENARD Isabelle a donné pouvoir à Mme Sylvie HORTET
 M. SECHET Marc a donné pouvoir à Mme Sylvaine GAUFRETEAU

Mme DESVALLON Nathalie
 M. HERSAN Guillaume
 M. LEBRETON David

Absents : M. FARIA OLIVEIRA Joaquim, M. GASCHET Pierre, Mme PAVIE Mélodie.

2019-05-01

CCLLA - MONTANT PROVISOIRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les montants prévisionnels des attributions de compensation 2019 ont fait l'objet d'un examen par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées le 30 janvier 2019, pour intégrer les transferts de charges et ont été validés par le conseil communautaire lors de sa séance du 14 février 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité :

↳ **VALIDE** les attributions de compensation provisoires 2019, adoptées par le conseil communautaire du 14 février 2019 comme suit :

- négatif : AC négative (la commune verse à la CC) - positif : AC positive (la CC verse à la commune)	AC Fonctionnement	AC investissement	TOTAL AC prévisionnelles 2019
AUBIGNE SUR LAYON	26 985 €	-12 000 €	14 985 €
BEAULIEU SUR LAYON	-58 960 €	-61 686 €	-120 646 €
BELLEVIGNE EN LAYON	-434 497 €	-206 484 €	-640 981 €
BLAISON-SAINT SULPICE	-154 290 €	-129 312 €	-283 602 €
BRISSAC LOIRE AUBANCE	-326 210 €	-418 714 €	-744 924 €
CHALONNES SUR LOIRE	147 910 €	-204 420 €	-56 510 €
CHAMPTOCE SUR LOIRE	354 540 €	-48 052 €	306 488 €

CHAUDEFONDS /LAYON	-81 834 €	-26 865 €	-108 698 €
DENEE	-49 737 €	-50 722 €	-100 459 €
GARENNES SUR LOIRE	-186 614 €	-195 789 €	-382 402 €
POSSONNIERE	-110 339 €	-69 944 €	-180 284 €
MOZE SUR LOUET	-35 487 €	-40 917 €	-76 404 €
ROCHEFORT SUR LOIRE	-197 229 €	-100 524 €	-297 754 €
ST MELAINE SUR AUBANCE	105 029 €	-196 406 €	-91 378 €
ST GEORGES SUR LOIRE	-10 265 €	-85 115 €	-95 380 €
ST GERMAIN DES PRES	-22 062 €	-17 979 €	-40 042 €
ST JEAN DE LA CROIX	-7 336 €	-2 852 €	-10 188 €
TERRANJOU	-347 352 €	-204 264 €	-551 616 €
VAL DU LAYON	-44 217 €	-154 892 €	-199 109 €
TOTAL	-1 431 965 €	-2 226 937 €	-3 658 902 €

2019-05-02

CITY STADE – CHOIX DU LIEU D'IMPLANTATION ET DE L'ENTREPRISE

Monsieur SUIRE, Conseiller Municipal, informe l'assemblée que la commission chargée du projet de City Stade a consulté trois fournisseurs et a étudié leurs offres.

Au regard de cette analyse, la commission propose au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise Husson pour la partie « terrain multisports » pour un montant de 44 604 € TTC et son co-traitant, l'entreprise Justeau, pour la partie plateforme et parking en enrobé pour un montant de 29 983.20 € TTC.

La commission précise également que le coût est différent selon le lieu d'implantation et propose au conseil municipal de retenir le site de Notre Dame d'Allençon, comme premier site d'implantation de cet équipement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité :

- ↳ **DECIDE** de retenir le site de Notre Dame d'Allençon pour l'emplacement du city stade.
- ↳ **VALIDE** les devis de l'entreprise Husson pour la partie « terrain multisports » pour un montant de 44 604 € TTC et son co-traitant, l'entreprise Justeau, pour la partie plateforme et parking en enrobé pour un montant de 29 983.20 € TTC.
- ↳ **AUTORISE** monsieur le Maire à signer les devis.

2019-05-03

COMMISSION BÂTIMENT – VALIDATION DE DEVIS

Monsieur GOUBEAULT, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que la commission bâtiment sollicite la validation des devis inscrits aux opérations budgétaires du budget 2019.

Le SIEMML a établi des avants projets concernant les extension des éclairages publics comme suit :

- Extension de l'éclairage public à la Vilaine – Martigné-Briand :
 - ↳ Travaux : 7 640 € HT
 - ↳ Fonds de concours (75%) pour la commune : 5 730 € HT
- Extension de l'éclairage public au village des Loges – Martigné-Briand :
 - ↳ Travaux : 6 450 € HT
 - ↳ Fonds de concours (75%) pour la commune : 4 838 € HT

- Extension de l'éclairage public ZA des Ronces – Martigné-Briand :
 - ↳ Travaux : 1 010 € HT
 - ↳ Fonds de concours (75 %) : 758 € HT
- Extension de l'éclairage public rue du Trésor – Notre Dame d'Allençon :
 - ↳ Travaux : 30 800 € HT
 - ↳ Fonds de concours (75%) : 23 100 € HT

D'autre part, plusieurs devis ont été sollicités afin de remettre en état plusieurs équipements de la salle des sports du Milon, comme suit :

- Devis de l'entreprise Marty Sports pour des buts et filets : 2 310 € TTC
- Devis de la SARL REMEAU pour l'abri au stade de football : 4 190.40 € TTC
- Devis de l'entreprise Sébastien CARRET pour le ponçage et la peinture des rambardes : 4 185.58 € TTC
- Devis de l'entreprise Clôtures du Layon pour 8 883 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité :

- ↳ **VALIDE** les avants-projets d'extension d'éclairage public établis par le SIEMML et présentés ci-avant pour un montant total du fonds de concours de : 34 426 € HT.
- ↳ **VALIDE** les devis suivants :
 - Devis de l'entreprise Marty Sports pour des buts et filets : 2 310 € TTC
 - Devis de la SARL REMEAU pour l'abri au stade de football : 4 190.40 € TTC
 - Devis de l'entreprise Sébastien CARRET pour le ponçage et la peinture des rambardes : 4 185.58 € TTC
 - Devis de l'entreprise Clôtures du Layon pour 8 883 € TTC.
- ↳ **AUTORISE** monsieur le Maire à signer les devis.

Le Maire,
M. Jean-Pierre COCHARD

